



## ARRETE

### Portant interdiction provisoire de stationnement des véhicules

Rue de la Fontaine Henri IV  
Au droit du n°10 au n°12

N°AR01\_2023\_0081

Le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté n°AR01\_2020\_0235 du 7 juillet 2020 (R.D. du 8 juillet 2020) portant délégation de fonction à Monsieur Jacques BISSON, 7ème maire-adjoint, dans les domaines de l'ordre et de la sécurité publique, espace et réseaux publics, transport en commun des personnes, marché aux comestibles ;

Considérant que pour le bon déroulement d'un séminaire des élus du territoire de GPSO organisé par la Ville de Chaville, il est nécessaire d'interdire provisoirement le stationnement des véhicules ;

## ARRETE

**Article 1 :** Rue de la Fontaine Henri IV, au droit du n°10 au n°12 ;  
Le stationnement des véhicules sera interdit :

**Le 11 mars 2023 de 08h00 à 14h00**

**Article 2 :** Les mesures suivantes seront prises :

- La circulation des piétons devra être assurée en toute sécurité et en toutes circonstances ;
- 15 emplacements de stationnement seront neutralisés ;
- Un balisage et signalisation adapté et conforme seront mis en place en toutes circonstances par le demandeur ;

**Ces mesures feront l'objet d'une signalisation spécifique par le demandeur.**

**Article 3 :** Le demandeur assurera à ses frais la signalisation réglementaire de cette interdiction.

Il s'assurera que la collecte des déchets ménagers s'effectue normalement.

**Article 4 :** Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois en vigueur.

**Article 5 :** Monsieur le Commissaire de Police de Sèvres, tout agent de la force publique et agents communaux, Madame la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 8 :** Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Direction de proximité de la zone Ouest de l'établissement public territorial  
G.P.S.O 2, rue de Paris - 92196 MEUDON Cedex ;
- Monsieur le Commissaire de Police de Sèvres ;
- Service Espace Public de la Ville de Chaville ;
- Service Communication de la Ville de Chaville ;
- Service Police Municipal de la Ville de Chaville ;
- Atrium de Chaville.

Fait à Chaville, le 22 février 2023

Pour le Maire et par délégation



Signé électroniquement par :  
Jacques BISSON  
Date de signature : 27/02/2023  
Qualité : (G) 7ème Maire Adjoint (Mr  
Jacques BISSON)

Jacques BISSON  
Maire-Adjoint délégué à l'espace et  
réseaux publics

06 MARS 2023